

Communiqué de presse



A partir du 4 janvier 2015, la SETRAM Alger instaurera la validation des titres de transport au guichet lors de l'achat. La validité des titres, formalisée par l'apposition d'un cachet rond, aura une durée de 3h à compter de l'achat du titre.

Le cachet comportera différentes informations telles que le numéro de la station, la date et la tranche horaire de validation du titre acheté.

Cette mesure vise tout d'abord à faciliter l'usage du transport pour les voyageurs tout en permettant la mise en place d'un système de contrôle visible mais renforcé.

A partir du 4 janvier prochain donc, tout voyageur non muni de titres comportant un cachet (validé) ou étant en possession d'un ticket ayant dépassé les 3 heures de validité sera considéré en situation de fraude et se verra donc dresser un Bulletin de Régularisation Voyageurs (BRV) d'un montant de 100 Dinars par les contrôleurs.